MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sous-domaine :

AUDE SOLIDARITE

OBJET :

Soutien POMAS Intempéries du 24/08/26

N° 57/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 28 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Septembre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absents excusés : Stéphane AZEMA, Henri TUVERI.
Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.
Mr Emmanuel COULONVAL est arrivé en cour de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil :

L'Aude vient d'être à nouveau touchée par les conséquences du dérèglement climatique. Le 24 aout dernier, la commune de Pomas a subi les affres d'une tornade dévastatrice, ravageant les biens de plusieurs familles.

Malgré la répétition de ces catastrophes climatiques, avec le soutien logistique du Conseil départemental et le soutien de l'Association départementale des maires de l'Aude, l'association Aude Solidarité se mobilise une nouvelle fois pour coordonner une collecte de fonds afin de venir en aide aux sinistrés qui ont perdu tout ou partie de leur patrimoine, comme il a déjà été fait par le passé pour d'autres catastrophes.

Pour ce faire, un appel à dons est lancé auprès de la population et des communes afin de réunir des fonds.

Ces fonds, regroupés par l'association Aude Solidarité, seront attribués sur dossiers aux sinistrés.

Monsieur le Maire propose d'attribuer 1€ par habitant de la commune de Villegly, soit **1 266 €.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ce soutien à la commune de Pomas et accepte cette proposition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser sur le compte de cette association la somme de **1 266 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20260928-20260928DEL57-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 02/10/2026